

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
Canton de BOOS

COMMUNE DE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

2a. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : LES ORIENTATIONS GENERALES

SOMMAIRE

Préambule

LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD **P4**

1. AXE 1 : doter la commune d'une centralité renforcée P4
2. AXE 2 : développer une politique d'équipements publics P7
3. AXE 3 : maîtriser le développement urbain P10
4. AXE 4 : améliorer les conditions de déplacements P13
5. AXE 5 : préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti et protéger des risques et des nuisances P17

Préambule :

Conformément à la loi Solidarité Renouvellement Urbain, le Plan Local d'Urbanisme doit être articulé autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La loi fait du PADD la partie la plus importante du PLU. Le PADD est ensuite décliné dans les différents documents constitutifs du projet de PLU (rapport de présentation, règlement, plan de délimitation de zones).

Le PADD expose les intentions de la municipalité pour les années à venir. Il précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune.

Conformément à l'article L 121-1 du code de l'urbanisme, doivent être définies dans le PADD les actions nécessaires pour :

- favoriser le renouvellement urbain et la gestion économe de l'espace,
- préserver la qualité architecturale et de l'environnement,
- favoriser la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,
- répondre aux besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipement public.

Ce document décrit les cinq axes thématiques. Chaque axe est décliné en plusieurs actions localisées sur une carte.

Une cartographie de synthèse du PADD localise l'ensemble des actions.

***Remarque :** La projection conduite dans l'élaboration du PADD est à l'horizon 2010 pour ce qui est des besoins en logements. Les actions d'aménagements retenues correspondent à une recherche de cohérence entre les projections démographiques et une vision de l'évolution de la commune. Ainsi, le programme d'actions détaillé ci après est élaboré pour 10 ans. Certaines actions s'inscrivent dans un horizon plus lointain (exemple : requalification de la RN14). Le rôle du PLU est donc de préserver la possibilité de les réaliser dans le futur. En outre, de nombreuses actions sont cartographiées à titre d'intentions. Leur localisation est avant tout indicative. Des études complémentaires devront en préciser les dispositions opératrices..*

LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Le diagnostic mené a permis de valider et de préciser les objectifs municipaux de développement de la commune en articulant le PADD autour de 5 axes majeurs :

➤ **Doter la commune d'une centralité renforcée**

La commune doit conforter sa centralité afin que celle-ci corresponde à l'importance de Franqueville-Saint-Pierre dans les plateaux Est : la commune souhaitant jouer pleinement son statut de pôle de développement spécifié au Schéma Directeur de l'agglomération Rouen Elbeuf.

➤ **Développer une politique d'équipements publics**

La commune doit aujourd'hui répondre aux besoins communaux en terme d'équipements : une mairie et une poste inadaptées à l'évolution des besoins. Mais aussi des opportunités d'implantations d'équipements intercommunaux pour renforcer le rayonnement de Franqueville-Saint-Pierre.

➤ **Maîtriser le développement urbain**

Cet axe répond aux enjeux majeurs de satisfaction des besoins en logements, de diversification de l'offre d'habitat, de gestion économe de l'espace, de valorisation et de confort des secteurs d'activités.

➤ **Améliorer les conditions de déplacements**

La commune doit aujourd'hui répondre aux orientations exprimées dans le Schéma Directeur et le Plan de Déplacements Urbains et aux besoins locaux en terme de sécurité routière et de déplacements tous modes.

➤ **Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti, et protéger des risques et des nuisances.**

Cet axe permet de déterminer les éléments paysagers à protéger et énumère l'ensemble des contraintes naturelles qui limitent le développement de l'urbanisation.

Remarque : les axes 1 à 4 constituent, en tant que somme de propositions liées entre elles, le noyau du projet urbain de la commune. L'axe 5 correspond davantage à des contraintes à intégrer et à prendre en compte pour maîtriser les risques et préserver le patrimoine communal.

1 : DOTER LA COMMUNE D'UNE CENTRALITE RENFORCEE

La centralité de Franqueville-Saint-Pierre est aujourd'hui insuffisamment affirmée pour permettre de structurer le tissu urbain. Les actions, définie à travers cet axe, doivent permettre de renforcer la centralité de cette commune destinée à être un pôle sur les plateaux Est.

✓ **Renforcer la centralité autour de la place des Forrières**

Plusieurs projets vont impulser une nouvelle dynamique au pôle commercial existant et à son environnement, confirmant ainsi la lecture du véritable centre de Franqueville :

- le projet de requalification et de dévoiement de la rue de la République,
- le réaménagement de la place du centre commercial des Forrières,
- les projets d'implantation de la nouvelle mairie, du bureau de poste et d'un centre d'information d'accueil départemental (CIAD).

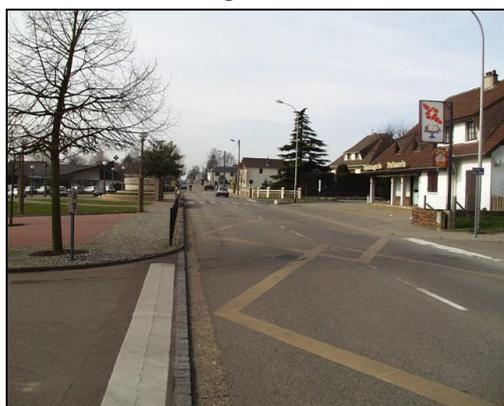
Une étude opérationnelle est en cours, elle permettra de préciser les principes et contours du réaménagement du centre ville. (cf. chapitre III sur les secteurs localisés)

✓ **Conforter le pôle d'équipements sportifs, culturels et scolaires**

L'espace constitué par la place Marcel Ragot, la salle des fêtes, l'église Notre Dame et les abords du groupe scolaire Louis Lemonnier, fera également l'objet d'un réaménagement complet : le départ de la mairie et la création d'une salle de sport permettront de conforter la vocation future de ce secteur. Une étude opérationnelle est en cours, elle permettra de préciser les principes et contours du projet. (cf. chapitre sur les secteurs localisés).

✓ **Relier les deux pôles majeurs : la place du Marché et la place Marcel Ragot par un aménagement de la rue de la République**

La place du centre commercial des Forrières et la place Marcel Ragot seront reliées par la rue de la République, qui sera réaménagée de façon structurante, dans le prolongement de l'aménagement réalisé rue Pierre Corneille.



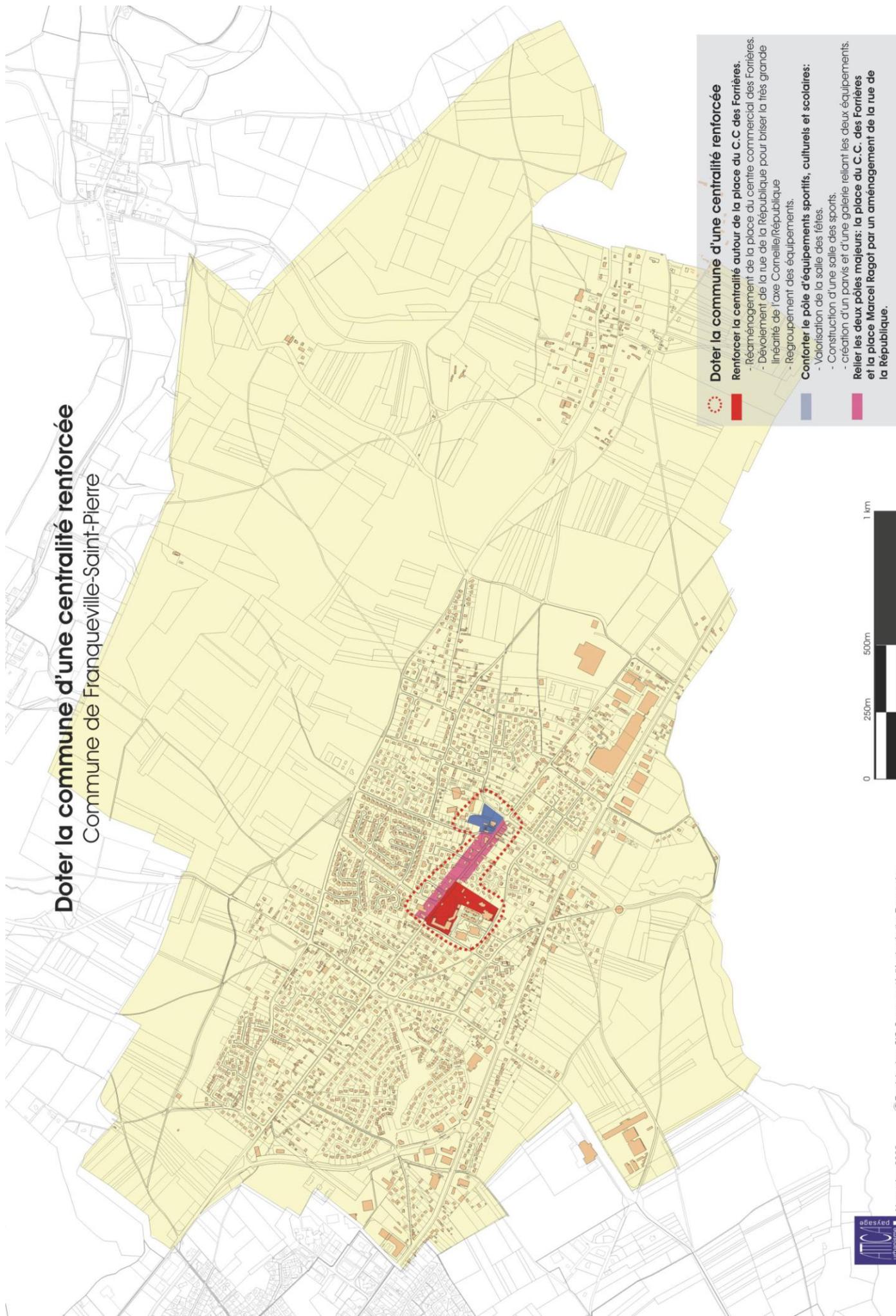
Rue de la République



Rue Pierre Corneille aménagée

Doter la commune d'une centralité renforcée

Commune de Franqueville-Saint-Pierre



2 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Une politique volontariste d'équipements publics est menée afin de venir renforcer les équipements en place. Cette politique vise également à modifier le statut de la commune et son attractivité, à l'échelle locale, intercommunale, et même nationale avec le Musée du Franc.

✓ **A l'échelle inter-communale :**

▪ **Accueil du Musée du Franc à proximité du carrefour Coty**

La Ville de Franqueville-Saint-Pierre a été retenue pour abriter un musée du Franc qui se situera à proximité immédiate du carrefour Coty.

▪ **Un centre de secours**

Dans le cadre de la politique du SDIS, l'implantation d'un centre de secours est prévue à proximité du carrefour Coty.

▪ **Un centre de tri des déchets**

Un centre de tri des déchets sera également créé à proximité du carrefour Coty, en retrait par rapport au Musée du Franc et au centre de secours.

La localisation arrêtée est suffisamment éloignée des habitations, tout en étant aisément accessible.



Les terrains d'implantation du futur centre de secours et de la déchetterie

▪ **Une piscine**

Une piscine intercommunale sera créée en bordure de l'Espace Galilée, principalement sur le territoire de la commune de Belbeuf.

▪ **Création d'un centre d'information et d'accueil départemental** (Place du centre commercial des Forrières).

Un Centre d'Information et d'Accueil Départemental sera créé sur la place du centre commercial des Forrières, à proximité immédiate de la nouvelle mairie.

Les équipements sont figurés sur le document graphique par des symboles car leur localisation précise n'est pas définie, les études étant en cours.

✓ **A l'échelle communale :**

Ces éléments sont issus du constat de l'existant et des besoins observés pour la commune.

Déplacement de la mairie (Place du centre commercial des Forrières)

La mairie actuelle est située rue de la République, en face de la Place Marcel Ragot. La nouvelle mairie sera également située rue de la République, mais à proximité immédiate du centre commercial des Forrières.

Aménagement d'un bureau de Poste (Place du centre commercial des Forrières)

Un bureau de Poste sera intégré dans le réaménagement de la place du centre commercial des Forrières, côté nord de la rue de la République.

Création d'une médiathèque au sein de la ZAC Galilée

Une médiathèque sera créée au sein de la ZAC Galilée à proximité de la future piscine.

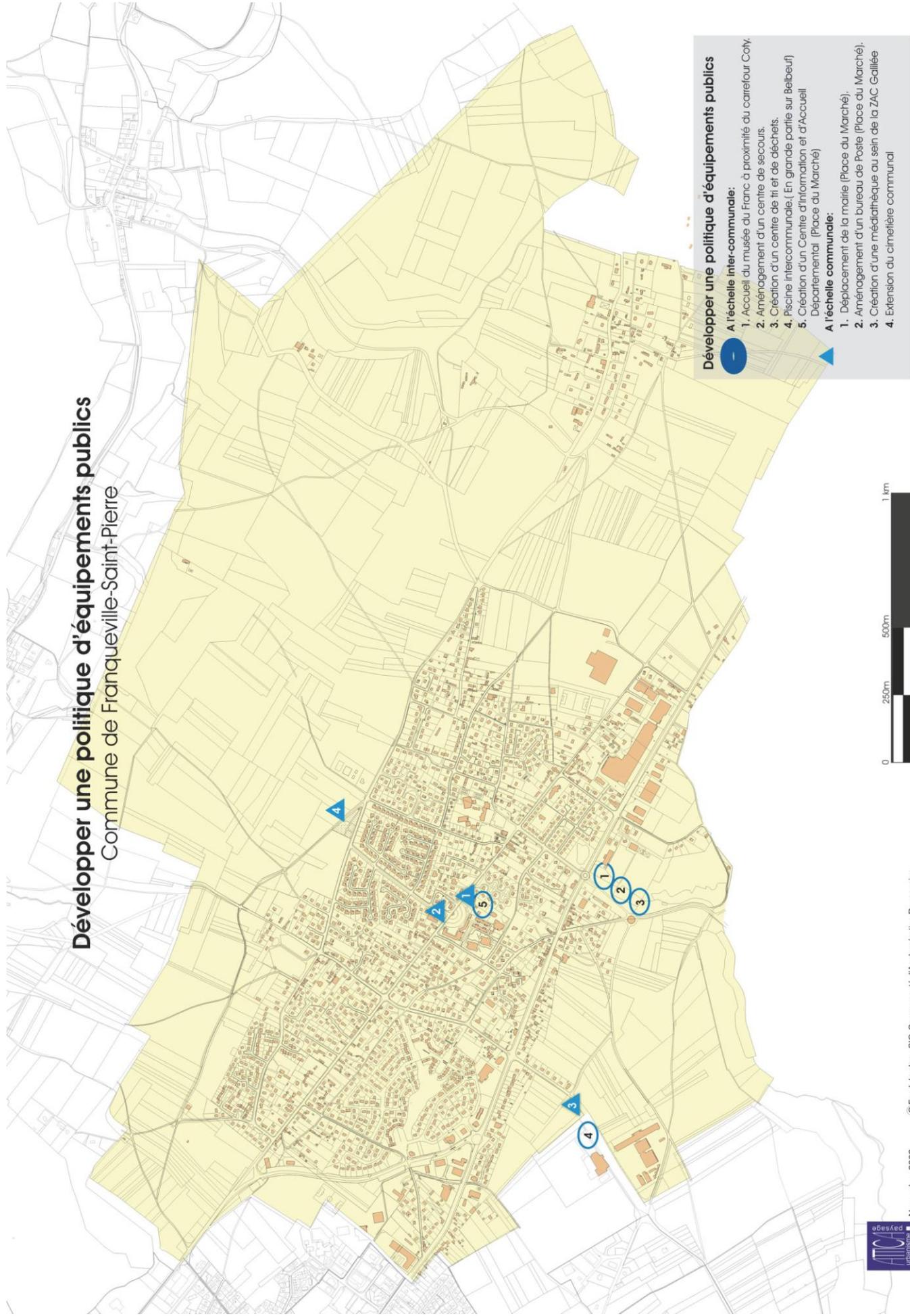
Extension du cimetière communal

Le cimetière, situé rue Pierre Curie, sera étendu en direction du Nord. L'actuel chemin longeant le nord du cimetière sera dévié vers l'ouest.

Les équipements sont figurés sur le document graphique par des symboles car la localisation précise de chaque équipement n'est pas toujours définie, les études étant en cours.

Développer une politique d'équipements publics

Commune de Franqueville-Saint-Pierre



3 : MAITRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Cet axe répond aux enjeux majeurs de satisfaction des besoins en logements, de diversification de l'offre d'habitat et de gestion économe de l'espace.

L'objectif de valorisation des secteurs d'activités est fondé sur le rayonnement de la commune et sur le maintien, voire l'accroissement des activités économiques. Cette condition est nécessaire pour la diversification des fonctions de la commune.

✓ Rééquilibrer en épaisseur le développement urbain de la commune :

Afin de rééquilibrer en épaisseur le développement urbain de la commune et de relier le lycée au centre ville, il a été décidé d'urbaniser les terrains situés entre le lycée et la RN14. Ce projet « l'Espace Galilée », comprendra au total environ 280 logements, dont la réalisation est prévue s'échelonner jusqu'en 2008. Par ailleurs, de nombreuses liaisons douces relieront le quartier au reste de la ville. En outre, une médiathèque et une piscine intercommunale participeront à accroître son attractivité. (cf. chapitre III, secteurs localisés).



Périmètre de la ZAC Galilée

✓ Urbaniser les terrains disponibles dans le tissu urbain

- en mobilisant le foncier à l'intérieur du périmètre urbanisé

Les parcelles non bâties ou sous utilisées, situées à l'intérieur du tissu urbain et pouvant être mobilisées dans l'avenir, ont été recensées et figurent sur la carte du PADD.

- en favorisant la mixité sociale dans l'habitat

Cet objectif sera principalement atteint par la création de l'Espace Galilée. Le programme envisagé comprend de l'habitat locatif, de financement type PLA, PLI et privé, ainsi que de l'accession sous forme soit d'opérations groupées soit de lotissement pur.

Pour atteindre les objectifs du PLH (Programme local de l'habitat), d'autres opérations de logements sociaux seront réalisées au cœur de la commune. Sont inscrites dans le PADD : deux opérations rue Pierre Corneille, une opération rue Gustave Flaubert et une opération au niveau du centre commercial des Forrières.

✓ **Conforter les activités économiques pour l'équilibre des fonctions urbaines**

Cet objectif se traduit par deux actions majeures : l'extension de la zone d'activités des Champs-Fleuris ainsi que celle du Canivet. Ces zones se trouvent en continuité des activités existantes.

En outre, le long de la RN14, à l'angle de la rue des Frères Chérance, des parcelles sont destinées à créer une vitrine à la zone d'activités des Champs-Fleuris sur la RN14.

✓ **Limitier l'urbanisation au nord et préserver l'espace naturel aux abords de la ligne de crête**

D'après la carte topographique de l'IGN, les points hauts situés au nord de la zone urbaine se trouvent approximativement au niveau de la rue des Champs Fleuris. Dans la stratégie d'évolution du périmètre urbanisé, il a été retenu au PADD, d'une part de développer la commune au Sud (Espace Galilée), d'autre part de permettre l'urbanisation des terrains libres inclus dans le périmètre urbain.

Les espaces comptabilisés par cette stratégie permettent de répondre aux besoins en logements. C'est pourquoi, il a été jugé approprié de limiter l'urbanisation à la ligne de crête dans le cadre du présent PLU.

✓ **Limitier l'urbanisation du hameau du Faulx aux seules dents creuses**

Afin de préserver le caractère rural du hameau, l'urbanisation ne pourra pas s'effectuer en dehors du périmètre indiqué sur le PADD, ceci dans un esprit de gestion économe de l'espace.

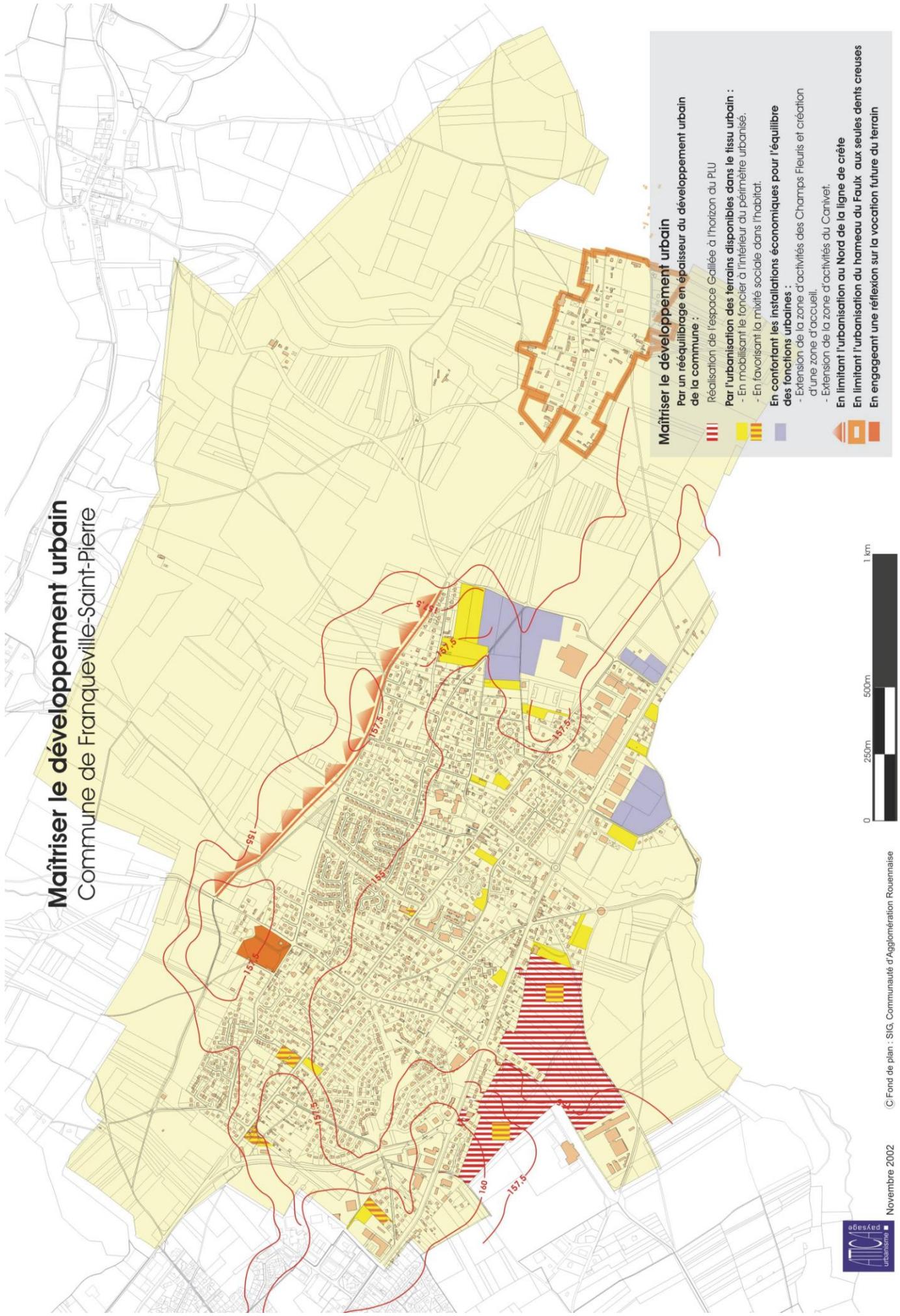
Les quelques espaces libres subsistant au sein du tissu du hameau, correspondent à des possibilités limitées d'urbanisation.

✓ **Engager une réflexion sur le devenir du terrain de la maison blanche .**

Le terrain situé à l'angle de la rue Pasteur et de la rue G. Crochet constitue de par sa superficie un véritable enjeu d'urbanisation. La commune dispose de 5 ans pour réaliser des études permettant de déterminer une vocation à ce terrain.

Maîtriser le développement urbain

Commune de Franqueville-Saint-Pierre



Maîtriser le développement urbain

Par un rééquilibrage en épaisseur du développement urbain de la commune :

Réalisation de l'espace Gallée à l'horizon du PLU

Par l'urbanisation des terrains disponibles dans le tissu urbain :

- En mobilisant le foncier à l'intérieur du périmètre urbanisé.
- En favorisant la mixité sociale dans l'habitat.

En confortant les installations économiques pour l'équilibre des fonctions urbaines :

- Extension de la zone d'activités des Champs Fleuris et création d'une zone d'accueil.
- Extension de la zone d'activités du Carnivet.

En limitant l'urbanisation au Nord de la ligne de crête

En limitant l'urbanisation au hameau du Faulx aux seules dents creuses
En engageant une réflexion sur la vocation future du terrain



4 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS

Cet axe répond aux orientations exprimées par le Plan de Déplacements Urbain et le Schéma directeur ainsi qu'aux problématiques locales (problème de sécurité routière et besoins de cheminements pour les piétons et les deux roues).

✓ **Traitement de la coupure urbaine constituée par la RN14**

La RN14, en tant qu'entrée d'agglomération rouennaise, va faire l'objet d'un réaménagement complet permettant de marquer cette entrée.

L'aménagement permettra de :

- faciliter l'accueil et le repérage sur l'ensemble de l'axe,
- paysager les espaces publics,
- intégrer les modes doux : piétons et vélos : aménagements spécifiques et traversées piétonnes aménagées rapprochées,
- requalifier les façades privées,
- et proposer une approche urbanistique de la publicité.

Mais c'est l'ensemble de l'axe (à partir du carrefour des frères Chérance et en direction de Rouen) qui devrait connaître une requalification pour ne plus constituer une coupure entre le nord de la commune qui a reçu l'essentiel de l'urbanisation et le secteur sud en cours de développement (l'Espace Galilée).

Le carrefour Coty a d'ores et déjà été réaménagé afin de mieux marquer **le seuil d'agglomération**. L'ensemble du giratoire et de ses abords a été paysagé. Le plan d'eau (la mare de l'ancien château) situé au nord du giratoire a été conservé et mis en valeur. Par ailleurs, une intégration des modes de déplacement doux (marche et deux-roues) a été réalisée à ce carrefour.



Le carrefour Coty récemment réaménagé

En outre, un **signal d'agglomération** sera créé entre le hameau du Faulx et la rue des Frères Chérance.

✓ **Poursuivre rue de la République, rue du Charles de Gaulle, avenue du Président Coty, le réaménagement réalisé rue Pierre Corneille :**

L'aménagement sera poursuivi dans le même esprit que les aménagements réalisés rue Pierre Corneille :

- Embellissement de la voie (végétation, mobilier)

- Aménagement en vue de réduire la vitesse des véhicules pour une meilleure cohabitation des automobilistes / piétons / cyclistes

✓ **Renforcer l'offre de transports en commun :**

A terme, le projet TEOR permettra d'améliorer les liens entre Rouen et les communes du plateau Est : Bonsecours, le Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre, en passant par les Hauts de Rouen et Darnétal.

Le tracé souhaité par la municipalité quitte la RN 14 au niveau du collège Hector Malot pour rejoindre la rue Pierre Corneille jusqu'à l'hôtel de ville de Franqueville-Saint-Pierre, emprunte l'avenue du Président Coty puis la rue du Val Lormel jusqu'au terminus du lycée Galilée.

Le tracé figure sur la carte du PADD à titre indicatif. Ce tracé est susceptible d'évoluer en fonction des études opérationnelles et des décisions de l'autorité organisatrice des transports et la communauté d'agglomération de Rouen. Une enquête publique aura lieu à cette occasion.

✓ **Création de liaisons douces :**

- **Développer les liaisons cyclables et piétonnes d'échelle d'agglomération**

- Actuellement, la rue Pierre Corneille est aménagée sous la forme d'un axe partagé en raison de l'emprise trop étroite de la voirie pour la création d'une bande cyclable. Le PADD inscrit la poursuite de l'aménagement en faveur des deux-roues rue de la République et rue de Président Coty. En outre, la RN14 sera dotée, sur l'ensemble de son linéaire, d'aménagements cyclables à définir : bandes ou pistes cyclables uni ou bi-directionnelles. Le PADD inscrit également une liaison cyclable supplémentaire en direction du Lycée Galilée.
- Enfin, une liaison douce est inscrite au PADD, elle permet de rejoindre le GR25B au Nord et le bois du Val aux Daims et le GR25A au Sud longeant les falaises de la Seine. Cette liaison traverse à Franqueville-Saint-Pierre, le centre de loisirs et la rue des portes de Franqueville. La traversée de la RN14 sera aménagée lors de la requalification de la RN14. Cette liaison permet de répondre au Schéma Directeur préconisant la création d'une liaison verte urbaine à ce niveau.



Liaison existante au sein du parc de loisirs



Rue des Portes de Franqueville

- Développer le maillage de liaisons douces internes à la commune

- Le projet de la ZAC Galilée comprend de nombreuses liaisons douces (chemin des écoliers, chemin de l'eau) permettant de la relier efficacement au reste du bourg.



Chemin des écoliers



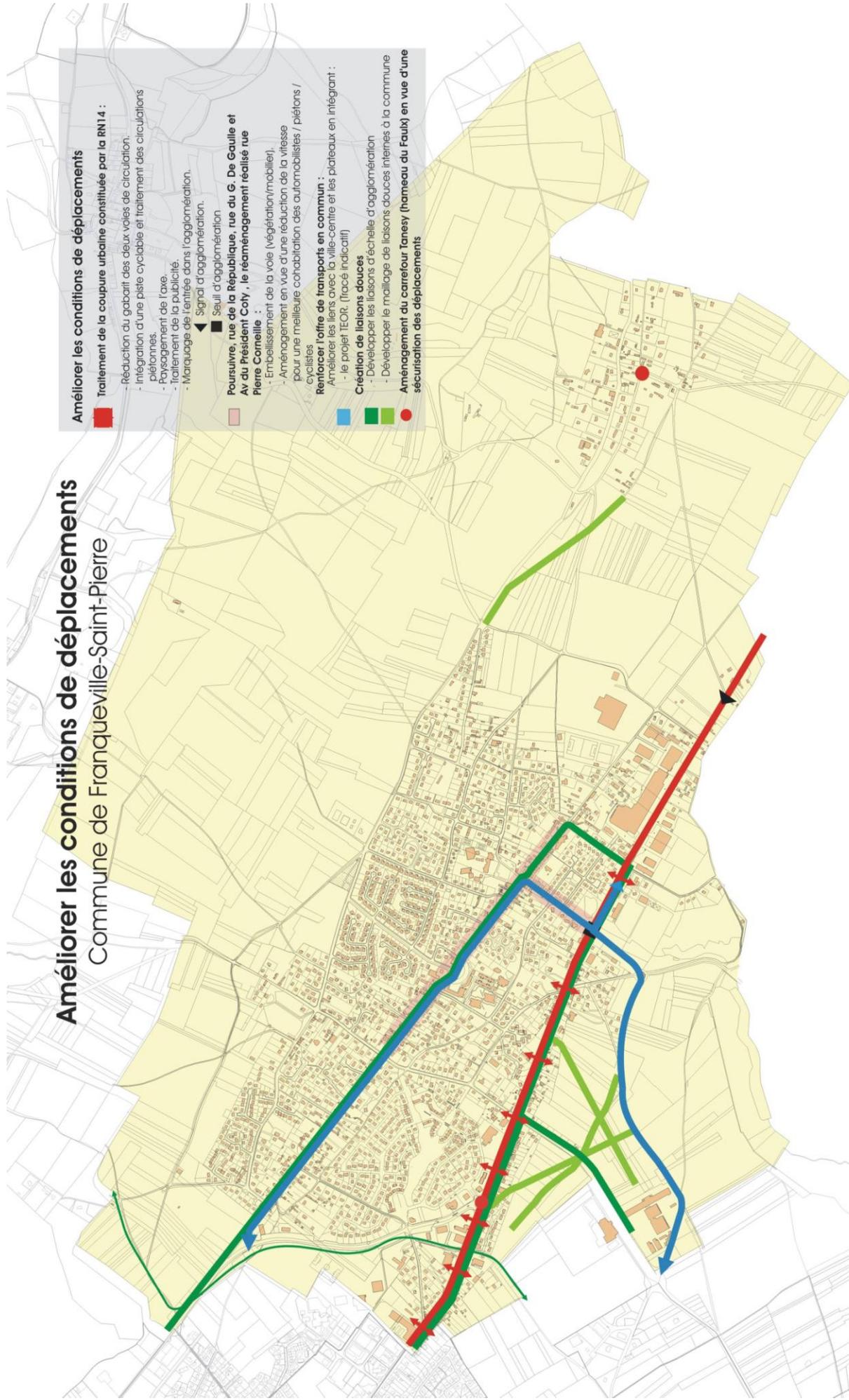
Chemin de l'eau

- Afin de permettre les liaisons piétonnes entre le centre ville et le hameau du Faulx, un chemin communal traversant l'espace naturel agricole sera remis en état.
 - En outre, la requalification de la RN14 ainsi que le réaménagement complet de la rue de la République apporteront confort et sécurité aux piétons et encourageront les déplacements à pied.
- ✓ **Améliorer la sécurité dans le hameau du Faulx : aménagement du carrefour Tanesy**

Le carrefour situé à l'angle des rues Alexandre Saas et de la Liberté sera aménagé en vue d'une amélioration des déplacements au sein du hameau.

Améliorer les conditions de déplacements

Commune de Franqueville-Saint-Pierre



Améliorer les conditions de déplacements

Traitement de la coupure urbaine constituée par la RN14 :

- Réduction du gabarit des deux voies de circulation.
- Intégration d'une piste cyclable et traitement des circulations piétonnes.
- Paysagement de l'axe.
- Traitement de la publicité.
- Marquage de l'entrée dans l'agglomération.
- Signal d'agglomération.

■ Seuil d'agglomération

Poursuivre, rue de la République, rue du G. De Gaulle et Av du Président Coty, le réaménagement réalisé rue Pierre Cornelle :

- Embellissement de la voie (végétation/mobilier).
- Aménagement en vue d'une réduction de la vitesse pour une meilleure cohabitation des automobilistes / piétons / cyclistes

Renforcer l'offre de transports en commun :

- Améliorer les liens avec la ville-centre et les plateaux en intégrant : le projet TEOR. (Tracé indicatif)

Création de liaisons douces

- Développer les liaisons d'échelle d'agglomération
- Développer le maillage de liaisons douces internes à la commune

Aménagement du carrefour Tanesey (hameau du Faux) en vue d'une sécurisation des déplacements



5 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI ET PROTEGER DES RISQUES ET DES NUISANCES

Cet axe correspond à des **actions de préservation et de protection**.

Cet axe a pour enjeux, d'une part, **la préservation et la valorisation des paysages**, d'autre part, **la limitation des nuisances et des risques pour la population**.

✓ Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti

Préserver les boisements et arbres remarquables constitutifs du paysage naturel

Sur le territoire communal, de grands massifs boisés méritent d'être protégés car ils constituent des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (bois de la vallée de l'Aubette et du Val Auber) ou de véritables poumons verts (bois de la Garenne). Ces bois, figurant à titre indicatif sur la carte du PADD, seront délimités précisément sur les documents graphiques afin d'assurer leur protection. En outre, deux grands ifs, situés rue du 11 novembre et à proximité de l'église Notre Dame, seront protégés.

Préserver les continuités vertes inscrites au Schéma Directeur

Deux continuités sont inscrites au Schéma Directeur afin de relier les espaces boisés et naturels du nord (Val aux Daims) et du sud (cote d'Amfreville la Mivoie).

Une continuité verte naturelle à vocation agricole sépare le hameau du Faulx du reste du bourg. Cette continuité assure un rôle de couloir écologique. Elle a été inscrite au Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf en tant que continuité verte à maintenir. Cette continuité verte est figurée sur la carte du PADD par une large flèche.

Afin de respecter la continuité verte inscrite entre Le Mesnil-Esnard et Franqueville-Saint-Pierre, des liaisons douces doivent être recherchées au niveau de la limite communale.

A l'heure actuelle, il existe un cheminement au sein du parc de loisirs pouvant être raccordé au nord sur des chemins ruraux. Pour le prolongement de cette liaison vers le Sud, une sécurisation de la RN14 devra être étudiée lors de la requalification de l'axe, et une réflexion sur l'ensemble du cheminement devra être réalisée.

Préserver les haies et les mares existantes

Les haies (au Nord du manoir du Faulx, rue Pasteur) et les mares (mare du château, et mare du hameau du Faulx) doivent être protégées car elles constituent des éléments importants au niveau du paysage. En outre, ces éléments permettent de contribuer à la lutte contre les ruissellements.

Préserver les espaces verts urbains et des jardins privés significatifs

Certains espaces verts existants du domaine public sont à préserver de l'urbanisation. Ils sont situés au sein du « Val Lormel », du centre de loisirs, de l'espace créé autour de « la mare du château ». En outre, figurent également sur la carte, l'espace vert à venir situé au sein de la ZAC espace Galilée et les parcs privés de la Bergerie et de l'habitation à l'angle de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue des Canadiens.

Préserver le patrimoine bâti

Des symboles permettent d'identifier les secteurs où le patrimoine bâti est à protéger :

- maisons de maître et habitation traditionnelle le long de la rue Pierre Corneille et de la République,
- « la maison blanche » située à l'angle de la rue Gabriel Crochet et de la rue Pasteur,
- ancienne mairie et maisons de maîtres le long de la rue du Général de Gaulle,
- « la Bergerie » dans la rue du même nom.

✓ Protéger des risques de ruissellements

Les actions de lutte contre les inondations consistent en la prise en compte des propositions réalisées dans le cadre du Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE). Un bassin de stockage a déjà été réalisé, des fossés collecteurs et des talus seront aménagés entre le hameau du Faulx et Saint Aubin Epinay.

En outre, l'interprétation des documents du SAGE a permis de déterminer des secteurs de contribution aux ruissellements (ces derniers convergent vers la commune de Saint-Aubin-Epinay). Les aspects hydrauliques devront être étudiés lors des aménagements réalisés dans ces secteurs.

✓ Limiter l'habitat dans les zones les plus exposées au bruit

La carte du PADD localise les zones exposées au bruit répertoriées en 3 catégories. Il n'est pas prévu dans le cadre du PADD de développement de l'habitat dans les zones concernées.

✓ Respecter les restrictions d'implantations autour des exploitations agricoles

Certaines exploitations agricoles font l'objet d'un classement soit au titre des installations classées soit au titre du règlement sanitaire départemental. Dans ce cadre, des restrictions d'implantations sont fixées dans un périmètre autour de l'installation. La carte du PADD localise ces exploitations (au sein du hameau du Faulx et en limite d'Epinay).

✓ Protéger des risques d'effondrements (présomptions de cavités souterraines)

La carte du PADD localise l'ensemble des présomptions de cavités souterraines répertoriées. Les documents graphiques du PLU localiseront précisément les indices et indiqueront les périmètres d'inconstructibilité.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti, et protéger des risques et des nuisances

Commune de Franqueville-Saint-Pierre

